

COMMUNE DE MONTCLERA

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi :

- Sans augmentation des taux des taxes directes locales
- Sur la base des dotations de l'Etat perçues en 2021 car les montants ne sont pas connus au moment du vote du budget

avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et permettre un virement conséquent à la section d'investissement pour le financement des travaux prévus en 2022

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

Le budget est structuré en deux sections :

- Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes)
- Section d'investissement (a vocation à préparer l'avenir)

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Elle est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **321 335, 00 €**

DEPENSES

Les dépenses sont principalement constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires et les intérêts des emprunts.

Chapitre – Libellé -	Montant
011 – Charges à caractère général	56 631,00
012 – Charges de personnel	65 200,00
014 – Atténuations de produits	12 941,00
65 – Autres charges gestion courante	49 317,00
66 – Charges financières	3 272,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00

68 - Dotations – provisions -	1 900,00
022 – Dépenses imprévues	10 000,47
Total des dépenses réelles de fonctionnement	200 261,47
023 – Virement à la section d'investissement	119 496,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 577,53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	121 073,53
Total des dépenses cumulées de fonctionnement	321 335,00

RECETTES

Les principales recettes sont les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat. Les montants des dotations ne sont pas réels car non connus à la date du vote du budget.

Chapitre – Libellé -	Montant
70 – Produits des services	15 520,58
73 – Impôts et taxes	69 953,00
74 – Dotations et participations	110 789,00
75 – Autres produits gestion courante	31 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	228 962,58
R 002 Résultat antérieur reporté	92 372,42
Total des recettes de fonctionnement cumulées	321 335,00

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

LA FISCALITE

Les taux d'imposition ne sont pas augmentés par rapport à 2021. Ils s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux et déterminent le produit.

LIBELLES	BASES NOTIFIEES PAR LES SERVICES FISCAUX	TAUX COMMUNAUX 2022	PRODUIT
Taxe foncière (bâti)	282 500	26.81 %*	75 738
Taxe foncière (non bâti)	19 400	34 45%	6 683
Cotisation foncière des entreprises	5 800	10,72%	622

*Depuis l'année 2021, le taux communal et le taux départemental du foncier bâti ont été fusionnés (compensation de la suppression de la taxe d'habitation).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

Elle est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **644 360,00 €**

Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions, constructions, travaux...)

Recettes : subventions, emprunts, autofinancement

Pour 2022, les principaux projets sont : l'aménagement des espaces publics au bourg : sécurisation de la RD 673, construction d'une halle et réhabilitation d'une grangette en remise de matériel communal.

DEPENSES

Chapitre - Libellé	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
16 – Remboursement d'emprunts – capital – cautionnement -		29 542,00	29 542,00
21 – Immobilisations corporelles Aménagement espaces publics – Construction halle – Réhabilitation grangette en local de rangement -	47 544,00	548 874,00	596 418,00
4581 – Opérations pour compte de tiers		18 400,00	18 400,00
Total des dépenses réelles d'investissement	47 544,00	596 816,00	644 360,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	47 544,00	596 816,00	644 360,00

RECETTES

Chapitre - libellé	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	Total
13 – Subventions d'investissement	154 921,00	119 000,00	273 921,00
10 – Dotations (dont FCTVA)		6 800,18	6 800,18
1068- Excédent de fonctionnement 2021			
165 – Dépôts et cautionnements reçus		3 060,00	3 060,00
4582 – Opérations pour le compte de tiers		18 400,00	18 400,00
024 – Produits des cessions d'immobilisations		3 050,00	3 050,00
Total des recettes réelles d'investissement		150 310,18	305 231,18
021 – Virement de la section de fonctionnement		119 496,00	119 496,00
040 – Opérations d'ordre entre sections		1 577,53	1 577,53
Total des recettes d'ordre d'investissement		121 073,53	121 073,53
R 001 – Solde d'exécution reporté		218 055,29	218 055,29
Total des recettes d'investissement cumulées		489 439,00	644 360,00